

# PLÉNITUDE MOUSSE

Extinction automatique à mousse



PLÉNITUDE MOUSSE est un système d'extinction automatique d'incendie à mousse bas, moyen et haut foisonnement.

Il agit par étouffement en isolant l'air ambiant des vapeurs ou gaz émis par le combustible en feu et par refroidissement.

PLÉNITUDE MOUSSE est particulièrement adapté aux feux de liquides inflammables, il permet une extinction rapide et présente une grande résistance aux risques de ré-inflammation.

PLÉNITUDE MOUSSE est constitué d'une source d'eau, d'une réserve d'émulseur, d'un système de dosage, d'un réseau de tuyauterie et de dispositifs générateurs de mousse.

PLÉNITUDE MOUSSE peut être commandé manuellement ou automatiquement par la détection incendie.

**Chubb**

# PLÉNITUDE MOUSSE

Extinction automatique à mousse

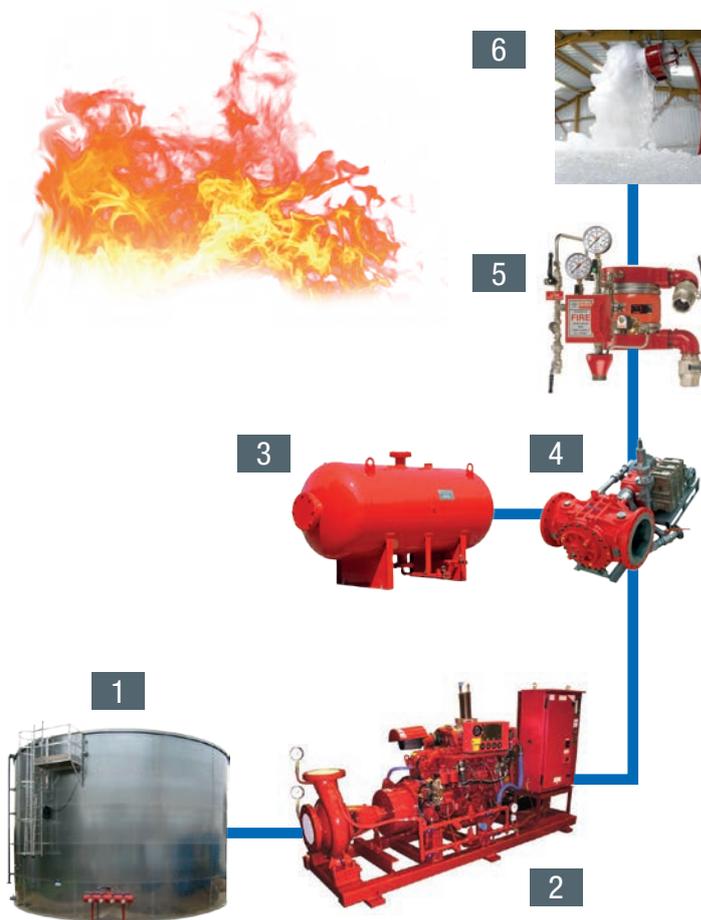


## DESCRIPTION

Une installation fixe de protection incendie à mousse se compose :

- d'une réserve d'eau **1** raccordée à un groupe moto-pompe électrique ou thermique **2**,
- d'une réserve d'émulseur **3**,
- d'un système de dosage qui peut être une pompe doseuse hydraulique ou électrique, une Unité de Stockage et Dosage (USD) ou un injecteur en ligne par effet Venturi **4**,
- d'une vanne déluge **5**,
- de générateurs de mousse constitués de chambres à mousse, déversoirs, canons, diffuseurs **6**.

En cas de détection d'incendie, ou de commande manuelle, les moto-pompes sont activées, la vanne déluge est ouverte, et le mélange eau / émulseur est diffusé par les générateurs de mousse.



## PRINCIPALES APPLICATIONS

| Mousse haut foisonnement (en intérieur)  |   | Mousse bas et moyen foisonnement (en extérieur)  |  |
|--|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hangars d'avion.</li> <li>• Tunnels de câbles.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stockages :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- liquides inflammables,</li> <li>- produits pharmaceutiques,</li> <li>- rouleaux de papier.</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stockage :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- déchets,</li> <li>- emballages plastiques,</li> <li>- recyclage plastique,</li> <li>- pneus.</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôts d'hydrocarbures.</li> <li>• Unités de fabrication chimique.</li> <li>• Réservoirs aériens de stockage de produits inflammables.</li> </ul> |

# Chubb

**Chubb France**  
 Société en commandite simple au capital social de 32 302 720 €  
 RCS Pontoise 702 000 522  
 Parc Saint Christophe - 10 avenue de l'Entreprise  
 95862 Cergy-Pontoise Cedex



Retrouvez-nous sur  
[www.chubbfrance.com](http://www.chubbfrance.com)

AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en oeuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas engager la responsabilité de notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, données reproduits dans ce document seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5 2° et 3° a), d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.